

## HONORAIRES DE TRANSACTION (T.T.C.)

Transactions sur Immeubles et Fonds de commerce

VALEUR VENALE DU BIEN VENDU	%
Jusqu'à 299 999 €	10%
De 300 000 à 399 999 €	9 %
De 400 000 à 499 999 €	8 %
Au-delà de 500 000 €	7 %

Honoraires TVA incluse, au taux de 20 %

*Sérénité VIAGER, une marque de Sérénigest*